

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Fourniture et maintenance des conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets ménagers et assimilés dans le centre ville de Bordeaux - Marché 03/344U - Avenant n°2 - Autorisation de signer

M.CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°03/344U, notifié le 16 février 2004, la Société CITEC ENVIRONNEMENT a été chargée par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'assurer la fourniture et la maintenance de bacs de proximité dans le centre ville de Bordeaux.

Pour rappel, l'avenant n°1 (délibération 2005/0168 du 23 mars 2005) concernait le changement des indices liés à la révision des prix (disparition de l'indice PSDc remplacé par l'indice FSD2)

Aujourd'hui, la Ville de Bordeaux souhaite que les bacs de proximité soient réservés à la collecte des déchets recyclables et que les habitants soient équipés de bacs individuels pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles.

C'est ainsi, qu'après avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer la collecte des déchets ménagers en porte à porte des habitants du quartier des Chartrons dans un premier temps, il sera procédé à la substitution d'une partie de ces bacs de proximité existants par des modèles de couleur verte équipés de couvercle operculé et verrouillé destinés à recevoir les déchets recyclables.

Une centaine de bacs de 770 litres ainsi substitués, génèrera une économie d'environ 2.200 Euros H.T. par an. En effet le prix au mètre cube proposé par la Société CITEC Environnement pour la prestation de fourniture et de maintenance des bacs verts équipés de couvercles operculé et verrouillé est inférieur de 28,31 Euros, soit 158,77 Euros H.T. contre 187,08 Euros H.T. pour la même prestation des bacs de proximité actuellement en place.

Cette opération sera étendue progressivement à l'ensemble du centre-ville et devra être réalisée avant la fin de ce marché prévue en février 2011.

L'objet de cette délibération est de prendre en compte, par voie d'avenant, les éléments suivants, sans que les conditions économiques du marché soient modifiées :

- L'intégration de bacs à couvercles operculés et verrouillés (article 9.1 du C.C.T.P.)
- L'intégration de la couleur RAL 6011 (article 9.4 du C.C.T.P.)
- L'intégration d'un prix unitaire du mètre cube mis en place pour la fourniture et l'entretien réparation de ces bacs (bordereau des prix unitaires).

L'ensemble des autres pièces et stipulations du marché reste inchangé.

Afin de prendre en compte ces modifications, un projet d'avenant a été établi. Il est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté) en application des articles L 2121. 12 et L 2121.13 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant,
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 du marché 03/344U relatif à la fourniture et la maintenance de conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets ménagers et assimilés dans le centre ville de bordeaux,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</p>

M. DIDIER CAZABONNE